

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE le VINGT-TROIS du mois de FEVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 16 février 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, BILLIOU, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, JULIENNE, LE BIHAN, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MULLER, PIROT, RAMEAU, TOPART, VELLA.

Procurations : BOYER à MAINAGE, LE COZ à VELLA, MONFORT à RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN à JEZEQUEL

Absente : MAILLAUD

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2024-012 AMENAGEMENT DE TRESMEUR-PORT : ADOPTION DU PROJET

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de la phase projet de l'aménagement du secteur de Tresmeur-Port, qui vise à réaménager le front de mer depuis le carrefour des rues de Trozoul, Molène et de Pors Termen, jusqu'à la maison de la mer, notamment en créant des voies dédiées aux modes de déplacements doux (*piétons et vélos*), en aménageant une esplanade devant la maison de la mer, en gérant les eaux pluviales urbaines par des dispositifs d'espaces verts en creux.

Le coût estimatif du projet de travaux conçu par le groupement de Maitrise d'Œuvre représenté par le cabinet URBICUS s'élève à 2 855 730 € TTC et se décompose en quatre tranches :

- Tranche n°1 : (*maison de la mer à Ker Nelly*) : 1 138 210 € TTC
- Tranche n°2 : (*Ker Nelly à la cale Nord*) : 526 070 € TTC
- Tranche n°3 : (*Cale Nord à Pors Termen*) : 368 815 € TTC
- Tranche n°4 : (*Pors Termen à Molène*) : 822 635 € TTC

Madame le Maire propose d'approuver le dossier de projet et son enveloppe financière, de l'autoriser à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés de travaux sur ces bases sous réserve de l'obtention des financements.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt-cinq voix
pour et une abstention (*Monsieur LANGLAIS*),**

- **APPROUVE** le projet d'aménagement du secteur de Tresmeur-Port relatif au réaménagement des espaces publics qui s'étendent du carrefour des rues de Trozoul, Molène et de Pors Termen, jusqu'à la maison de la mer,

- **ADOpte** l'enveloppe financière du projet à hauteur de 2 855 730 €, incluant les travaux d'éclairage public, et décomposée en quatre tranches opérationnelles,
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les financements, notamment dans le cadre du contrat départemental de territoire, du Fonds vert axe 2 et axe 3, et de l'agence de l'eau pour le volet portant sur la renaturation en ville,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés de travaux sur la base de cette enveloppe financière, sous réserve de l'obtention des financements.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération,
- **DIT** que ces travaux seront prélevés aux chapitres 204 et 23 du budget communal

Le Maire,
Bénédicte BOIRON



Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF

